arcep
autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICES FIXES HAUT ET TRES HAUT DEBIT : ABONNEMENTS et DEPLOIEMENTS

4E TRIMESTRE 2024 – RÉSULTATS PROVISOIRES

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

13 mars 2025

ISSN n°2258-3106

Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné ;
- du réseau cuivre.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit fixes au 31 décembre 2024

A la fin du quatrième trimestre 2024, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit fixes atteint 32,6 millions. Alors que la croissance trimestrielle du nombre d'abonnements internet ralentissait depuis près de trois ans, 100 000 abonnements supplémentaires ont été enregistrés au cours du quatrième trimestre 2024, contre + 90 000 au quatrième trimestre 2023. Néanmoins, en rythme annuel, la progression s'élève à + 235 000 abonnements au quatrième trimestre 2024, contre + 355 000 au quatrième trimestre 2023.

Au 31 décembre 2024, plus de huit abonnements internet sur dix sont à très haut débit (82 % précisément). Avec une augmentation de + 635 000 abonnements à très haut débit au quatrième trimestre 2024, cette progression est comparable à celle observée un an auparavant (+ 650 000 abonnements au quatrième trimestre 2023). Le nombre total de ces abonnements atteint ainsi 26,7 millions fin décembre 2024. La croissance du nombre d'abonnements en fibre optique contribue principalement à celle du nombre d'abonnements à très haut débit.

Le nombre d'abonnements internet en fibre optique progresse de + 745 000 au quatrième trimestre 2024, contre une augmentation de + 840 000 au quatrième trimestre 2023. Le nombre de ces abonnements atteint ainsi 24,4 millions à la fin du quatrième trimestre 2024, ce qui représente 75 % du nombre total d'abonnements internet (+ 9 points en un an) et 60 % du nombre total de locaux couverts en fibre optique (+ 3 points en un an).

Parallèlement, le nombre d'abonnements à haut débit continue de diminuer à un rythme élevé : - 540 000 abonnements au quatrième trimestre 2024, contre - 565 000 au quatrième trimestre 2023. Au 31 décembre 2024, le nombre d'abonnements à haut débit s'élève ainsi à 5,8 millions. Ces abonnements à haut débit représentent désormais moins de 20 % du nombre total d'abonnements internet en France (18 %, - 7 points en un an).

en millions	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	**32,331**	**32,397**	**32,418**	**32,466**	**32,564**
Nombre d'abonnements haut débit	**8,076**	**7,465**	**6,896**	**6,380**	**5,841**
Abonnements DSL	7,438	6,819	6,250	5,736	5,201
Autres abonnements haut débit	0,639	0,646	0,646	0,644	0,640
Nombre d'abonnements très haut débit	**24,254**	**24,931**	**25,521**	**26,086**	**26,723**
Abonnements >=100 Mbit/s	**22,172**	**22,918**	**23,570**	**24,198**	**24,893**
dont fibre optique de bout en bout	21,465	22,273	22,971	23,647	24,391
dont avec terminaison en câble coaxial	0,707	0,645	0,599	0,551	0,502
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, coaxiale, 4G/5G fixe,THD radio, satellite)	**2,082**	**2,013**	**1,951**	**1,888**	**1,830**

en millions	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024*
Accroissements annuels					
Accroissement net total	**0,355**	**0,312**	**0,264**	**0,223**	**0,233**
Accroissement net total en %	1,1%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%
Accroissement net du haut débit	-2,363	-2,306	-2,286	-2,259	-2,235
Accroissement net du très haut débit	2,718	2,618	2,550	2,483	2,468

en millions	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024*
Accroissements trimestriels					
Accroissement net total	**0,088**	**0,066**	**0,021**	**0,048**	**0,098**
Accroissement du haut débit	-0,563	-0,611	-0,569	-0,517	-0,538
Accroissement du très haut débit	0,651	0,677	0,590	0,565	0,636
Ventes brutes au cours du trimestre, en million**	**1,450**	**1,350**	**1,250**	**1,450**	**1,500**

Taux d'abonnements au très haut débit					
en %	T4 2023	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024*
Taux d'abonnements au très haut débit	**61%**	**62%**	**63%**	**64%**	**64%**
Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout	**57%**	**58%**	**58%**	**59%**	**60%**

*Résultats provisoires
**Données arrondies à 12 500 près

Nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit et accroissements annuels nets

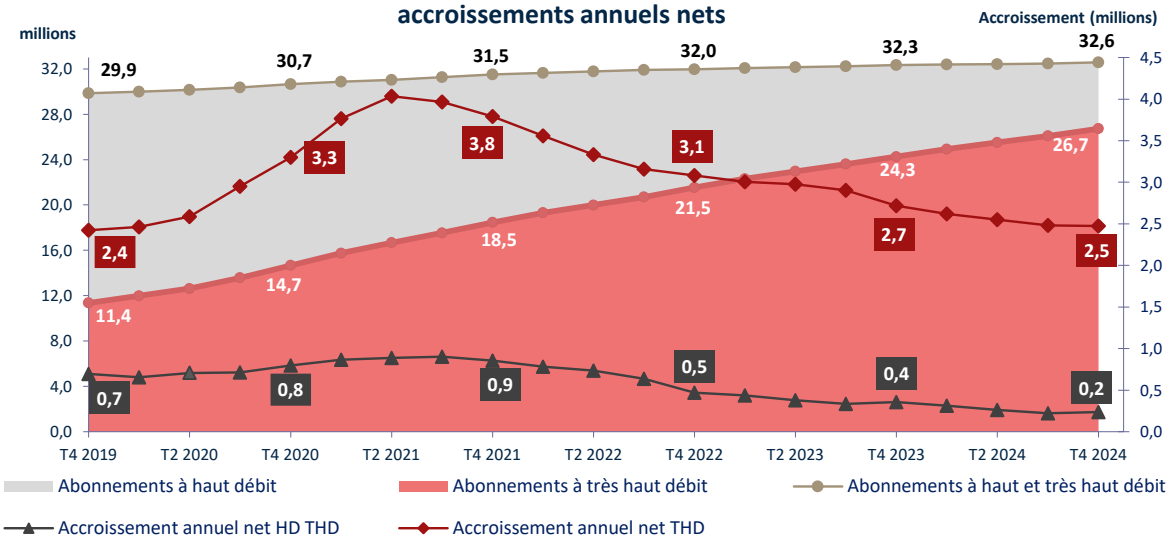

Répartition des abonnements internet à haut et très haut débit

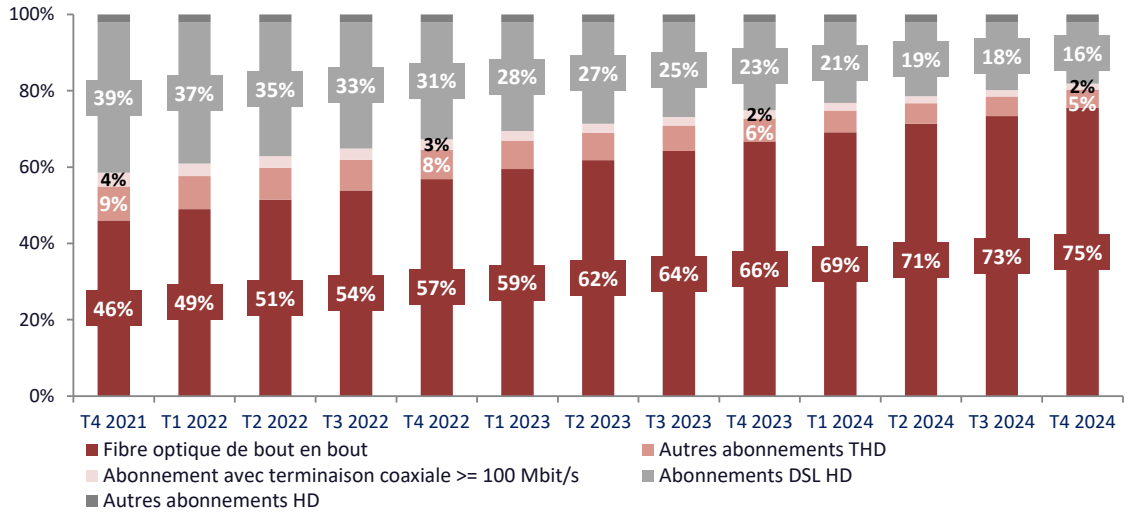

Nombre d'abonnements internet à très haut débit

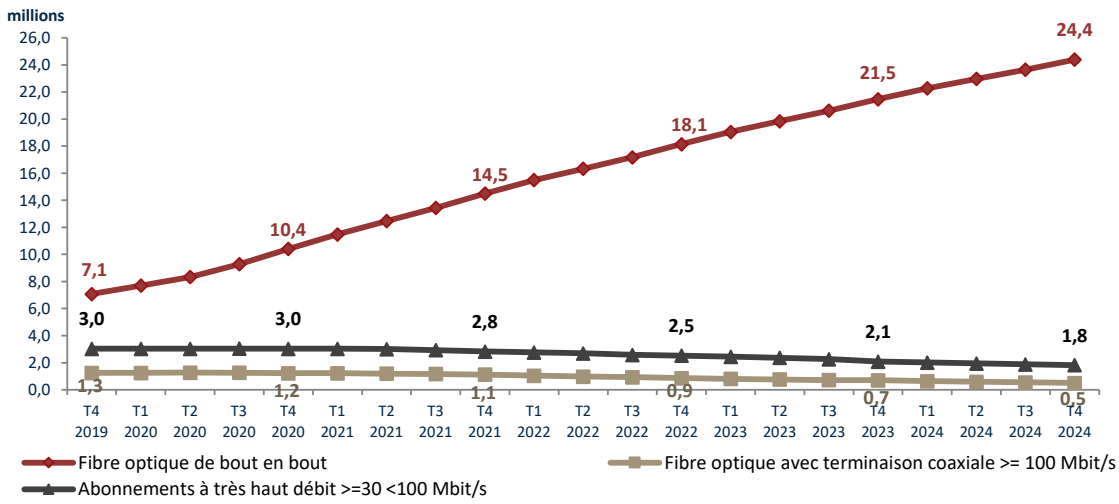

2 Tableau de bord très haut débit fixe

Au 31 décembre 2024, le nombre de locaux couverts en FttH atteint 40,6 millions de locaux, soit une progression de + 680 000 locaux au cours du quatrième trimestre 2024 (+ 7 % en un an).

Au total, à la fin du quatrième trimestre 2024, 41,8 millions de locaux sont couverts par des services à très haut débit sur réseaux filaires, dont 34,2 millions en dehors des zones très denses.

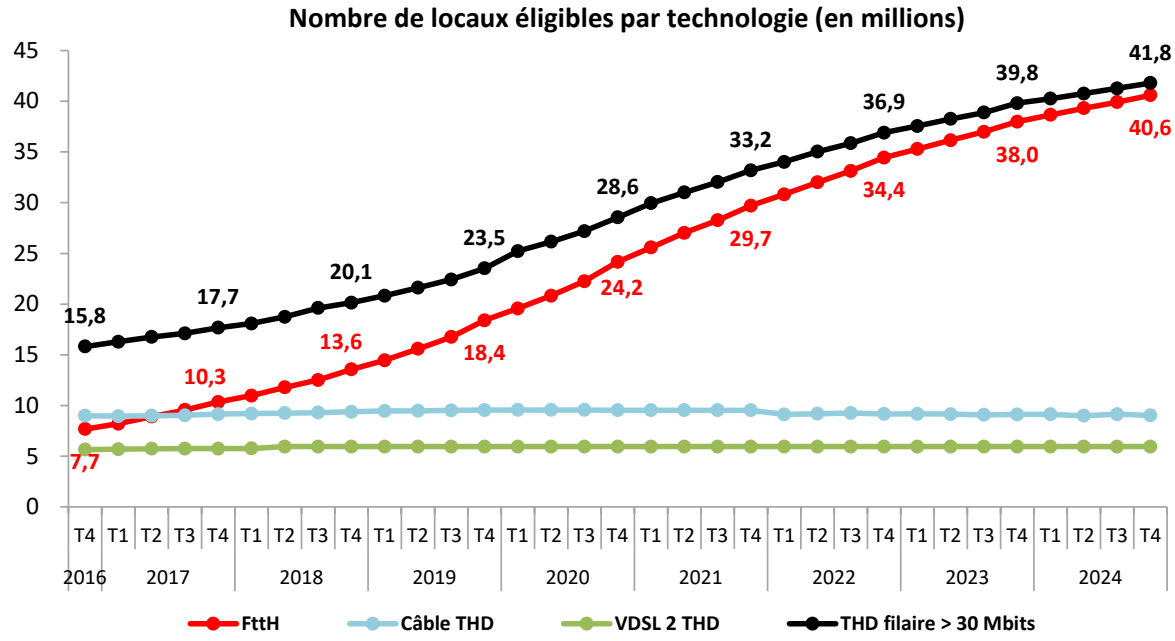

Evolution du nombre de locaux couverts en très haut débit filaire

Locaux couverts en très haut débit filaire :	déc 2023	mars 2024	juin 2024	sept 2024	déc 2024	Évolution annuelle
sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH)	**37 980 000**	**38 660 000**	**39 311 000**	**39 912 000**	**40 593 000**	***7%***
sur les réseaux à terminaison en câble coaxial	**9 130 000**	**9 130 000**	**8 894 000**	**9 145 000**	**9 022 000**	***-1%***
dont 100 Mbit/s (FttLA)	9 050 000	9 050 000	8 916 000	9 067 000	8 947 000	*-1%*
dont 30 Mbit/s (FttLA et HFC)	80 000	80 000	80 000	78 000	75 000	*-6%*
sur les réseaux en cuivre (VDSL2)	**5 950 000**	**5 950 000**	**5 950 000**	**5 950 000**	**5 950 000**	***0%***
sur les réseaux en fibre ou en câble (> 100 Mbit/s)	**38 340 000**	**39 290 000**	**39 891 000**	**40 486 000**	**41 122 000**	***7%***
tous réseaux filaires confondus	**39 810 000**	**40 260 000**	**40 753 000**	***41 264 000***	**41 795 000**	***5%***

3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

Les graphiques ci-dessous permettent de suivre le rythme trimestriel de déploiement des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné France entière et par zone, la participation des différents opérateurs dans ce déploiement ainsi que le niveau de mutualisation de ces réseaux.

3.1 Déploiements

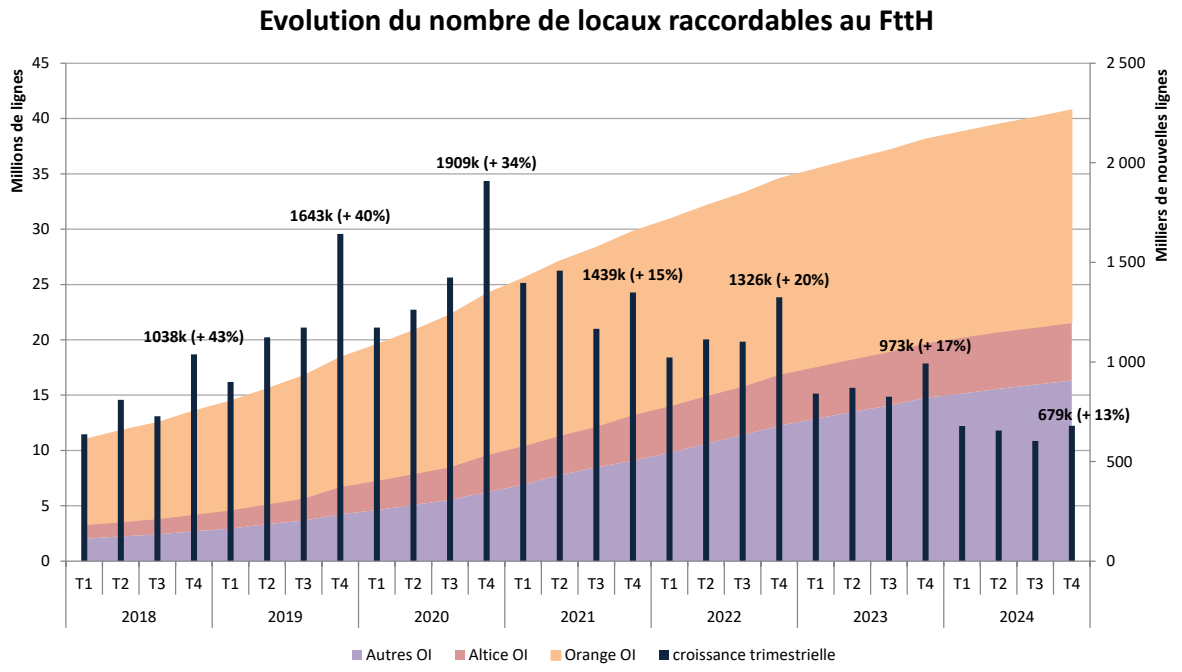

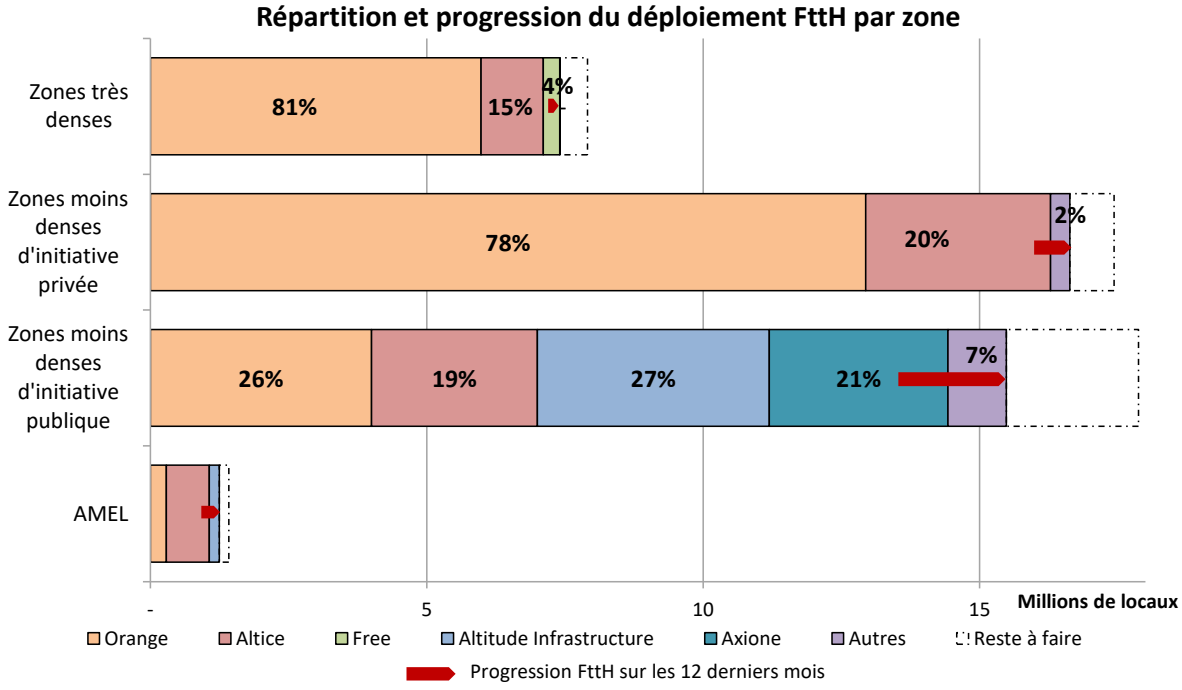

3.2 Mutualisation

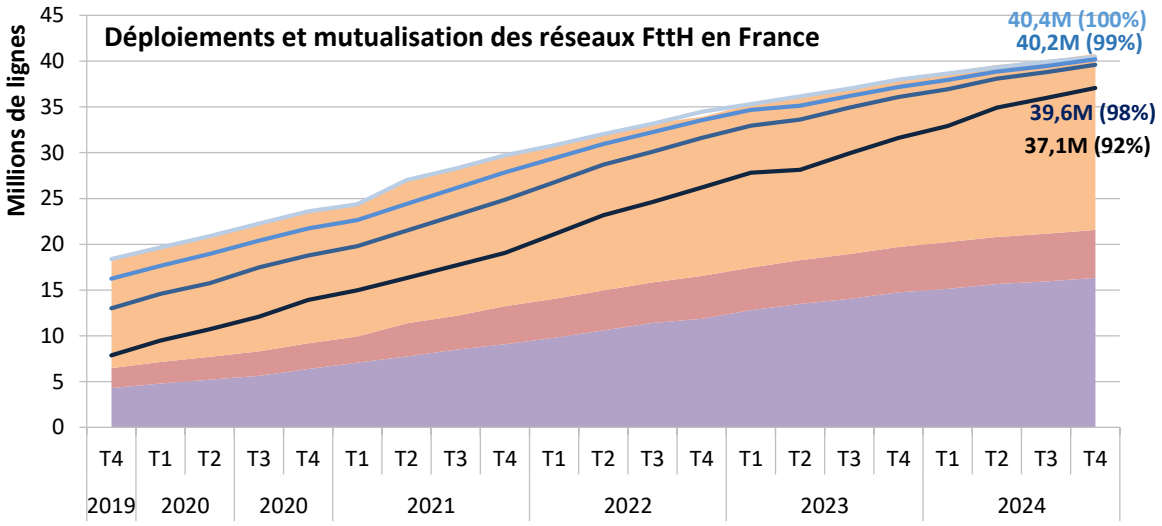

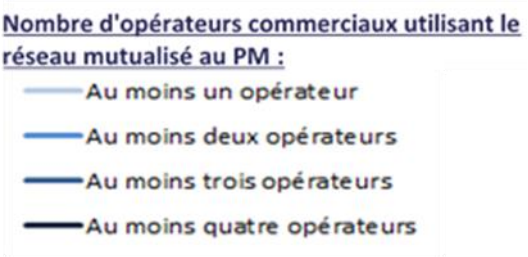

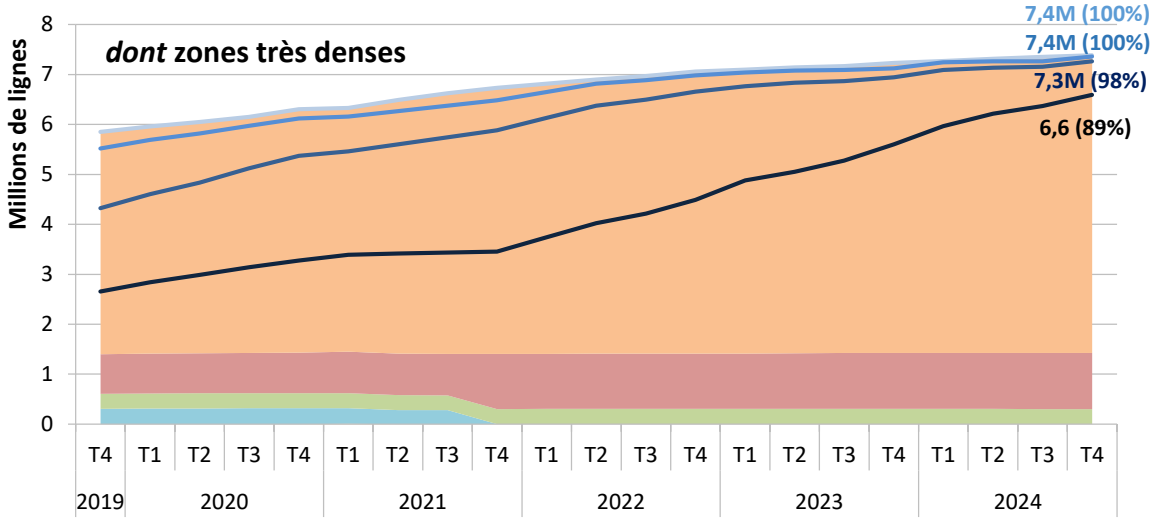

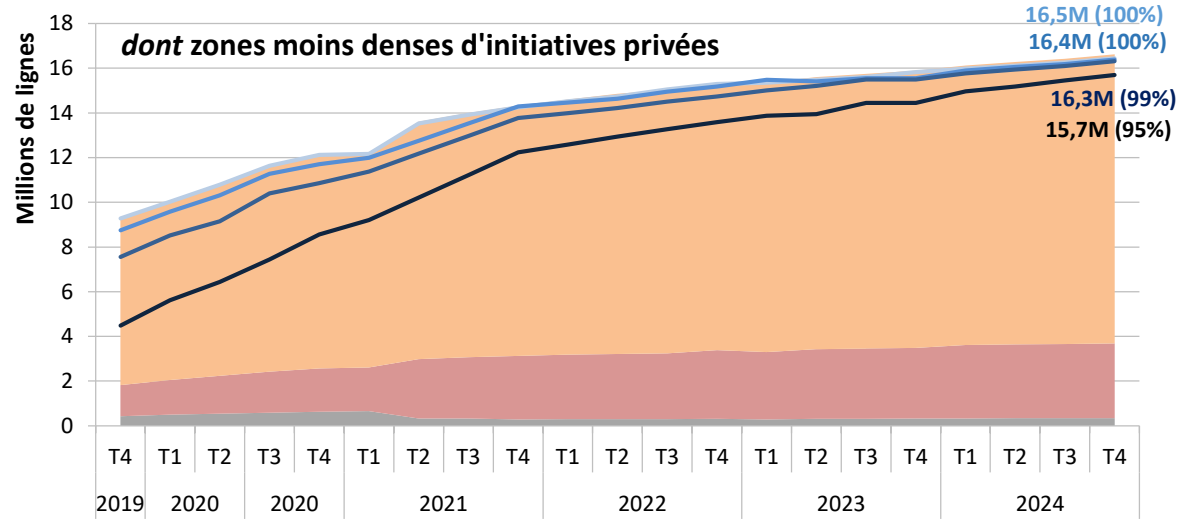
dont zones moins denses d'initiatives privées
Millions de lignes
16,5M (100%)
16,4M (100%)
16,3M (99%)
15,7M (95%)
0
2
4
6
8
10
12
14
16
18
T4 T1 T2 T3 T4 T1 T2 T3 T4 T1 T2 T3 T4 T1 T2 T3 T4 T1 T2 T3 T4
2019 2020 2020 2021 2022 2023 2024

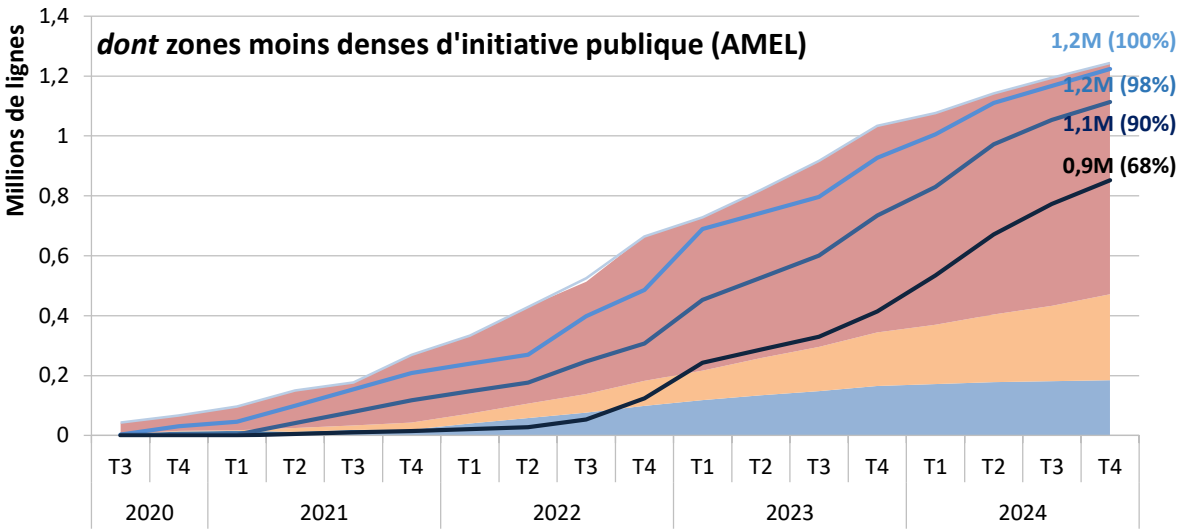
dont zones moins denses d'initiative publique (AMEL)
Millions de lignes
1,2M (100%)
1,2M (98%)
1,1M (90%)
0,9M (68%)
0
0,2
0,4
0,6
0,8
1
1,2
1,4
T3 T4 T1 T2 T3 T4 T1 T2 T3 T4 T1 T2 T3 T4 T1 T2 T3 T4
2020 2021 2022 2023 2024

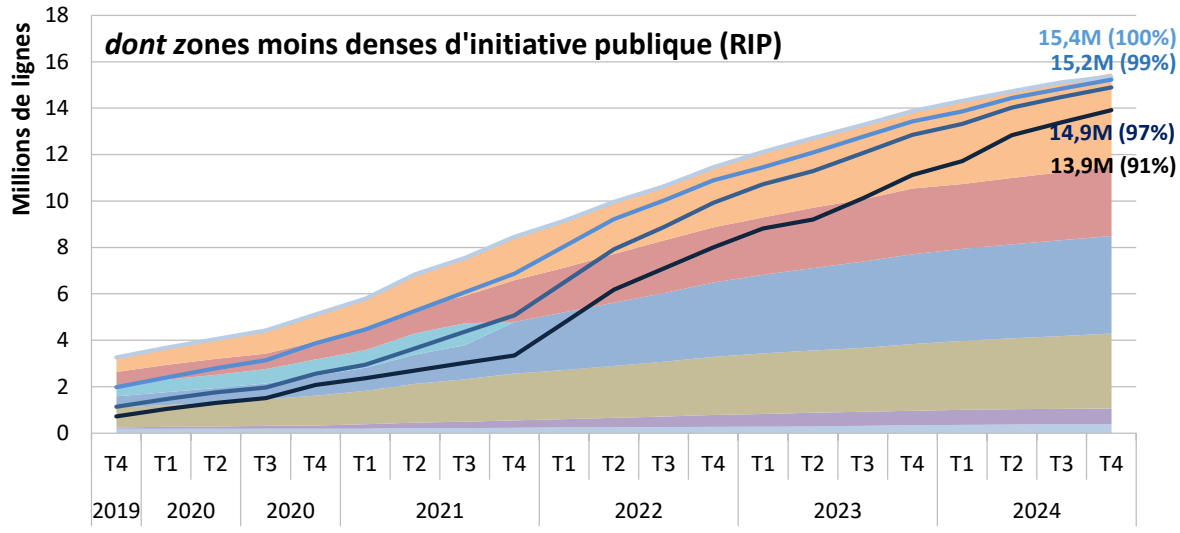
dont zones moins denses d'initiative publique (RIP)
Millions de lignes
15,4M (100%)
15,2M (99%)
14,9M (97%)
13,9M (91%)
0
2
4
6
8
10
12
14
16
18
T4 T1 T2 T3 T4 T1 T2 T3 T4 T1 T2 T3 T4 T1 T2 T3 T4 T1 T2 T3 T4
2019 2020 2020 2021 2022 2023 2024

3.3 La carte interactive des déploiements FttH

Il est possible de suivre le déploiement des réseaux en fibre optique mutualisée (FttH) sur cette carte interactive indiquant notamment les taux de couverture par commune et par département ainsi que les zones arrières de point de mutualisation : cartefibre.arcep.fr.

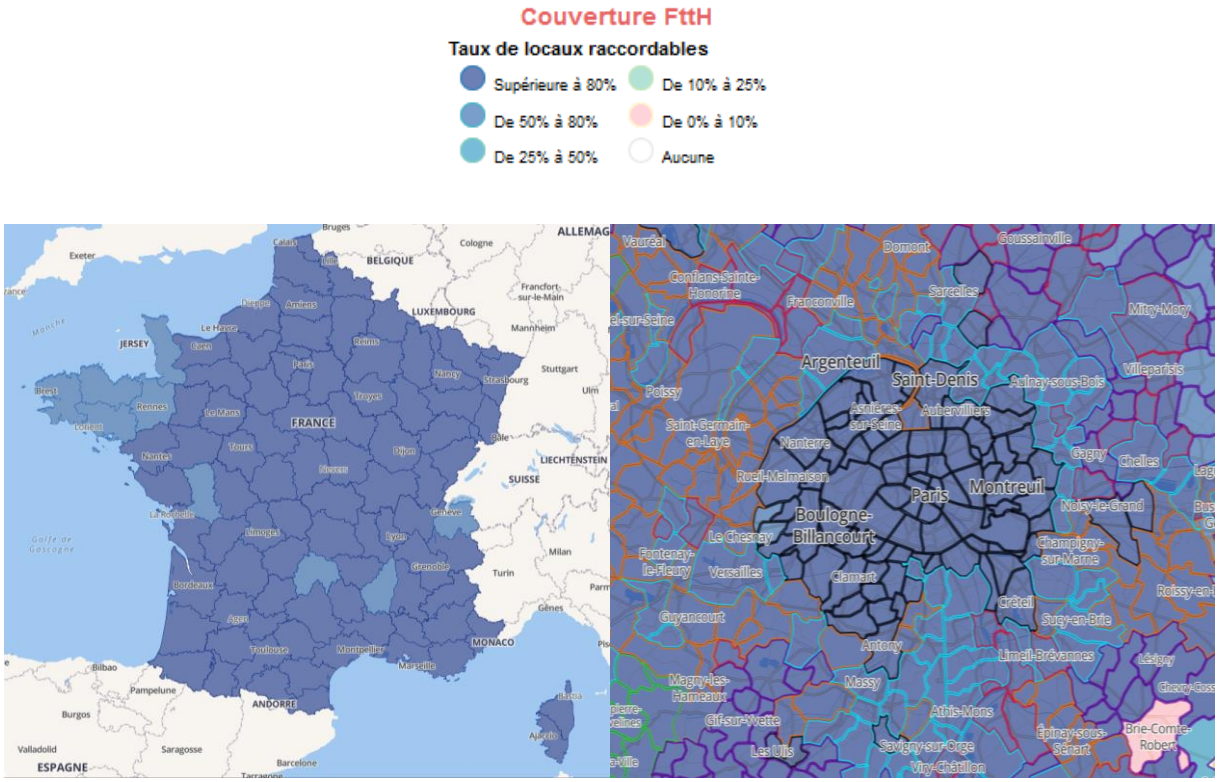

Le site cartefibre.arcep.fr permet également de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH.

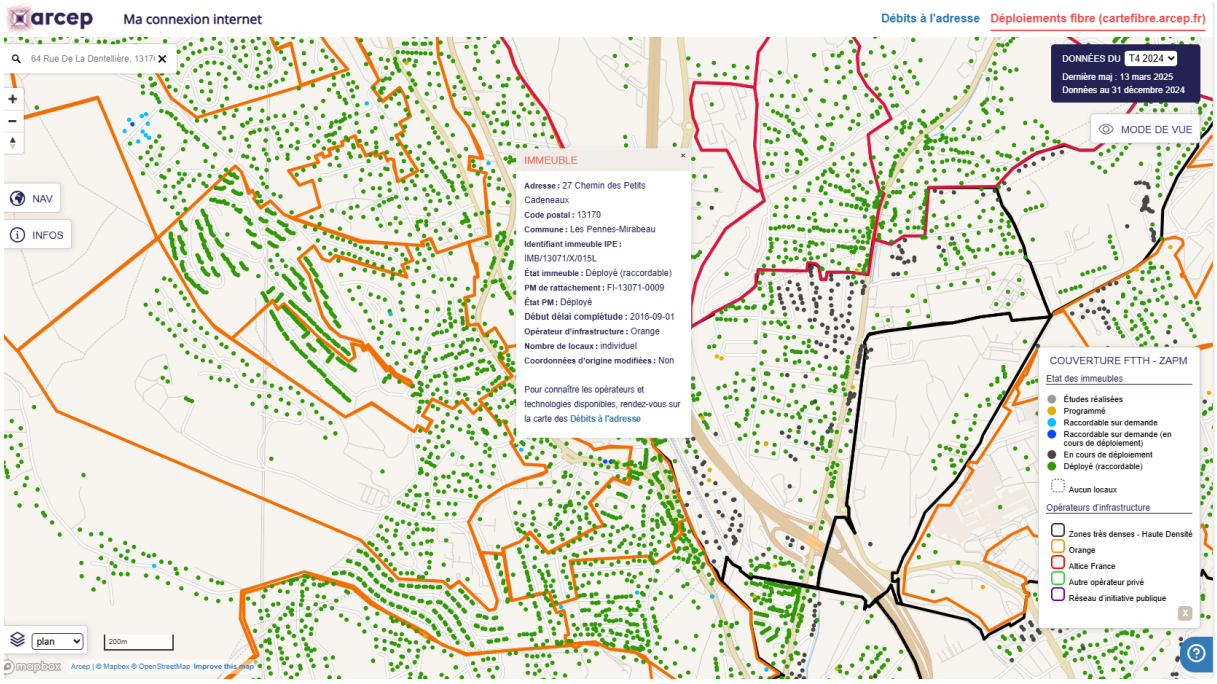

Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

3.4 Les zones très denses

3.4.1 Rythme trimestriel des déploiements

Depuis plus de trois années, le rythme de déploiement de la fibre optique dans les zones très denses ralentit fortement. Au quatrième trimestre 2024, 50 000 locaux ont été rendus raccordables dans ces zones, soit - 25 % en un an par rapport au quatrième trimestre 2023.

3.4.2 Disparités des déploiements

Il existe une forte disparité dans l'avancement du déploiement dans les zones très denses. Cela est illustré par la comparaison de l'état d'avancement du déploiement de fibre optique parmi les 10 communes comportant le plus de locaux et qui appartiennent à ces zones :

Commune	Locaux	Couverture FttH	Evolution de la couverture
Paris	1 760 000	97%	+0 pt
Marseille	530 000	86%	+ 1 pt
Lyon	390 000	97%	+ 0 pt
Toulouse	360 000	91%	+ 0 pt
Nice	280 000	94%	+ 0 pt
Nantes	230 000	92%	+1 pt
Montpellier	210 000	89%	+ 1 pt
Bordeaux	210 000	91%	+ 0 pt
Strasbourg	190 000	91%	+ 0 pt
Lille	170 000	90%	+ 1 pt

Par ailleurs, au niveau départemental, la couverture en fibre optique des zones très denses de certains départements est bien inférieure à la couverture moyenne nationale de ces zones qui s'établit à près de 94 %. Ces départements sont listés ci-dessous.

Zone très dense du Département	Locaux	Couverture FttH	Evolution de la couverture
Meurthe-et-Moselle (54)	90 000	86%	+ 1 pt
Bouches-du-Rhône (13)	530 000	86%	+ 1 pt
Loiret (45)	80 000	87%	+ 1 pt
Hérault (34)	210 000	89%	+ 1 pt
Seine-Maritime (76)	90 000	90%	+ 2 pts
Puy-de-Dôme (63)	120 000	90%	+ 1 pt
Bas-Rhin (67)	190 000	91%	+ 0 pt
Nord (59)	180 000	91%	+ 1 pt
Haute-Garonne (31)	360 000	91%	+ 0 pt
Var (83)	110 000	91%	+ 0 pt
Seine-Saint-Denis (93)	440 000	91%	+ 1 pt
Gironde (33)	210 000	91%	+ 0 pt
Loire-Atlantique (44)	230 000	92%	+ 1 pt
Alpes-Maritimes (06)	470 000	93%	+ 1 pt
Indre-et-Loire (37)	110 000	93%	+ 0 pt
Vienne (86)	60 000	93%	+ 0 pt

Ces taux de couverture tiennent compte du recensement de locaux supplémentaires effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain au sein des communes concernées : le nombre de locaux à couvrir recensé peut donc croitre d'un trimestre à un autre, y compris plus rapidement que le nombre de locaux couverts.

3.5 Les réseaux d'initiative publique

Réseaux d'initiative publique	Lignes raccordables
En zones moins denses	15,5 millions
dont communes rurales	*6,9 millions*
dont communes de montagne	*1,9 million*

3.6 Suivi des engagements de déploiement FttH dans le cadre de l'article L. 33-13[1]

Les graphiques suivants présentent l'avancement des déploiements FttH au sein des périmètres sur lesquels des opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux FttH dans le cadre de l'article L. 33-13. Pour chaque périmètre, le graphique présente ainsi le nombre de locaux raccordables au sein du périmètre. En pratique, une petite partie des locaux ayant pu être rendus raccordables par un autre opérateur que l'opérateur ayant pris les engagement, les graphiques présentent cette distinction à titre informatif. Par ailleurs, les chiffres ne prennent en compte que les locaux raccordables et font abstraction des locaux raccordables sur demande.

3.6.1 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement en zone « AMII »

a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en zone « AMII »

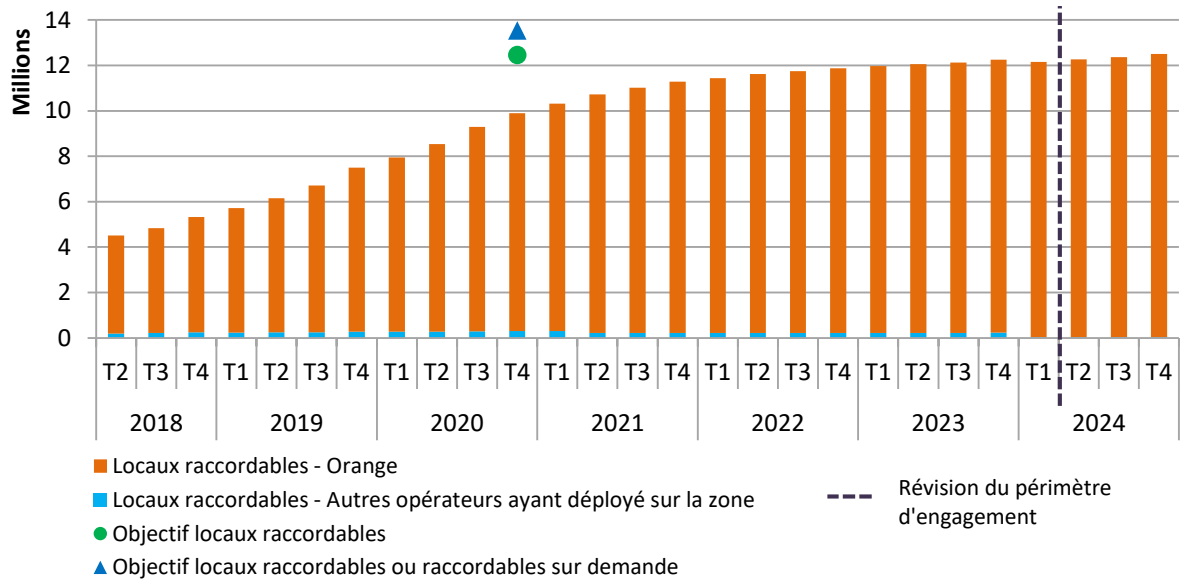

[1] https://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-fixes/la-fibre/les-engagements-de-couverture-fibre-en-zone-moins-dense.html

L'Arcep a révisé le périmètre à la suite de l'acceptation le 14 mars 2024 par la Secrétaire d'État chargée du numérique des nouveaux engagements pris par la société Orange par le courrier du 11 janvier 2024 et venant se substituer à la seconde échéance des engagements précédents.

A la fin du quatrième trimestre 2024, environ 92 % des locaux des communes sur lesquelles Orange s'est engagé sont raccordables.

b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en zone « AMII »

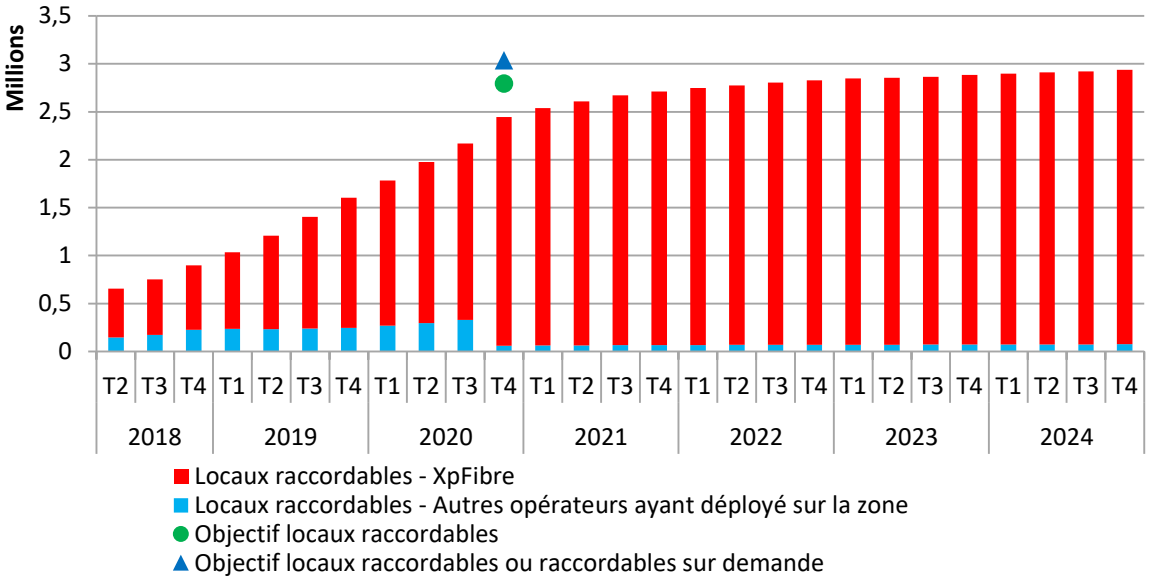

A la fin du quatrième trimestre 2024, environ 97 % des locaux des communes sur lesquelles SFR s'est engagé sont raccordables.

3.6.2 Locaux raccordables au sein des périmètres d'engagement des opérateurs dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux

L'ensemble des graphiques sur l'avancement des déploiements FttH au sein de chacun des dix périmètres d'engagement dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL), sont présentés en annexe, territoire par territoire.

4 Réseaux en cuivre

Ces graphiques présentent l'état de la boucle locale de cuivre, en proportion du nombre de lignes.

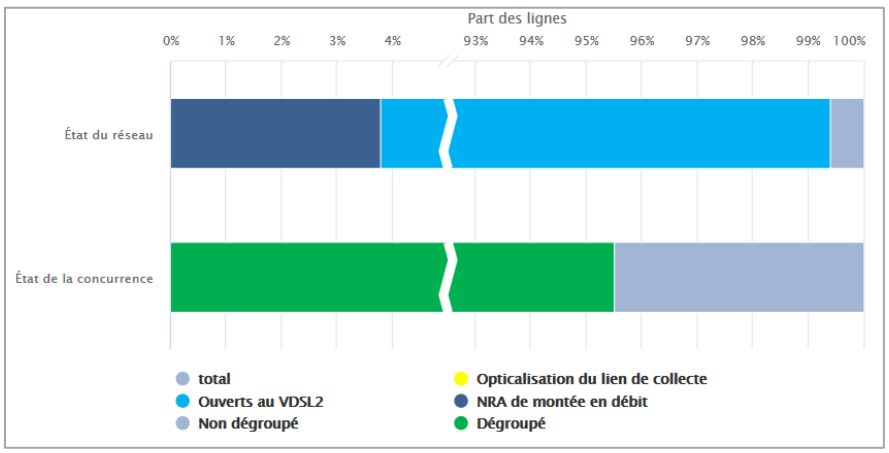

5 Couverture nationales des réseaux

5.1 En fibre optique

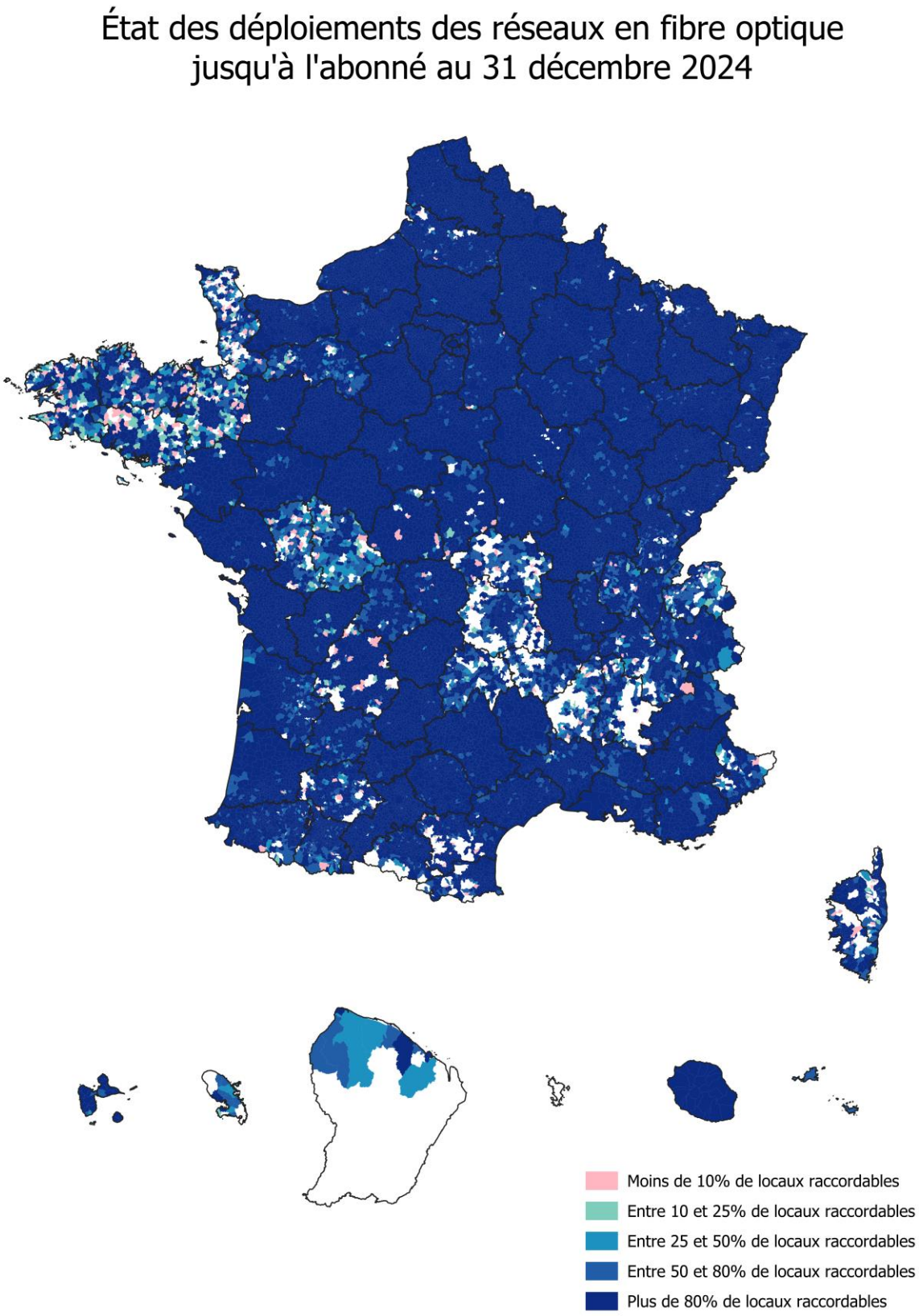

5.2 À terminaison coaxiale

État des déploiements des réseaux à terminaison en câble coaxial au 31 décembre 2024

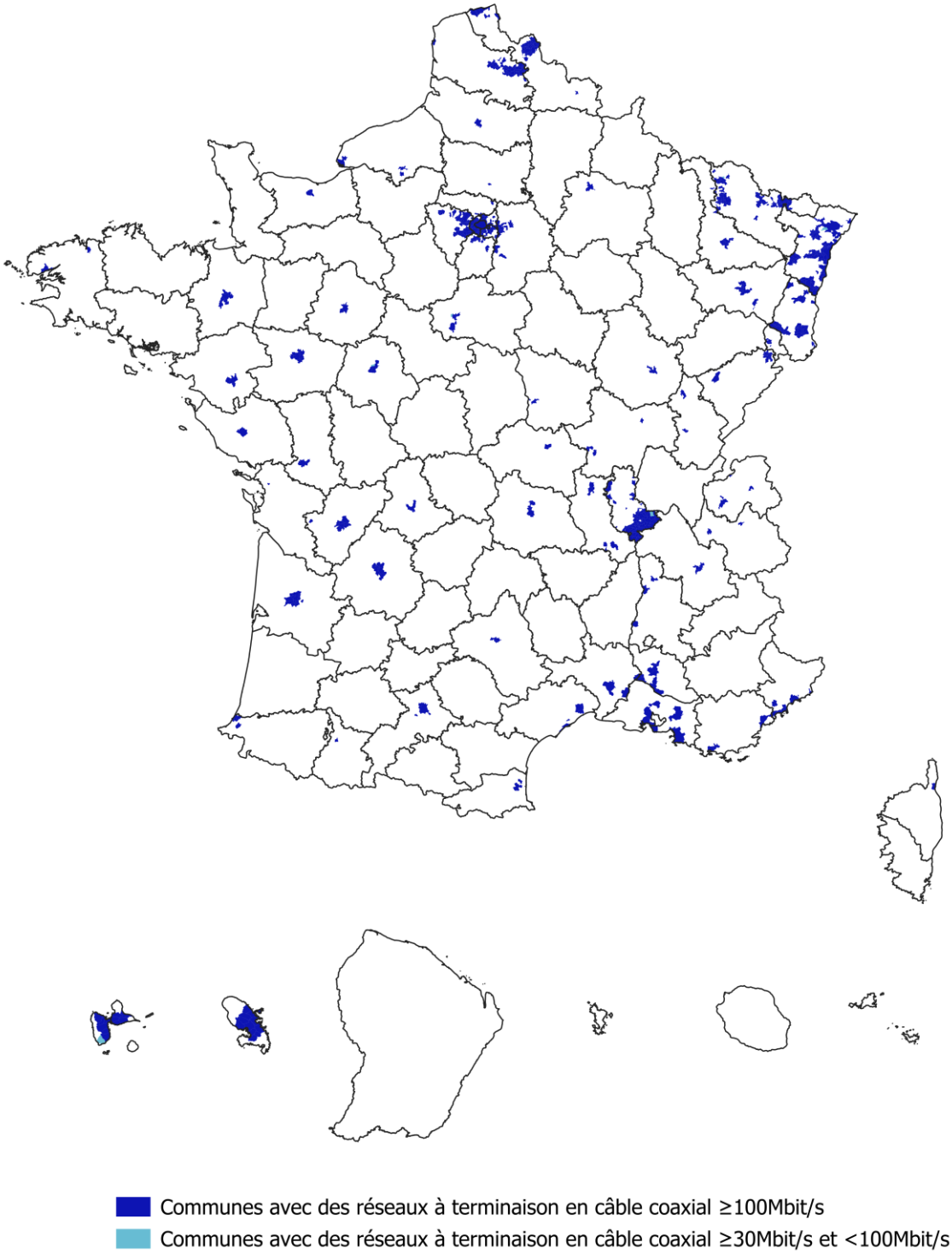

5.3 En cuivre

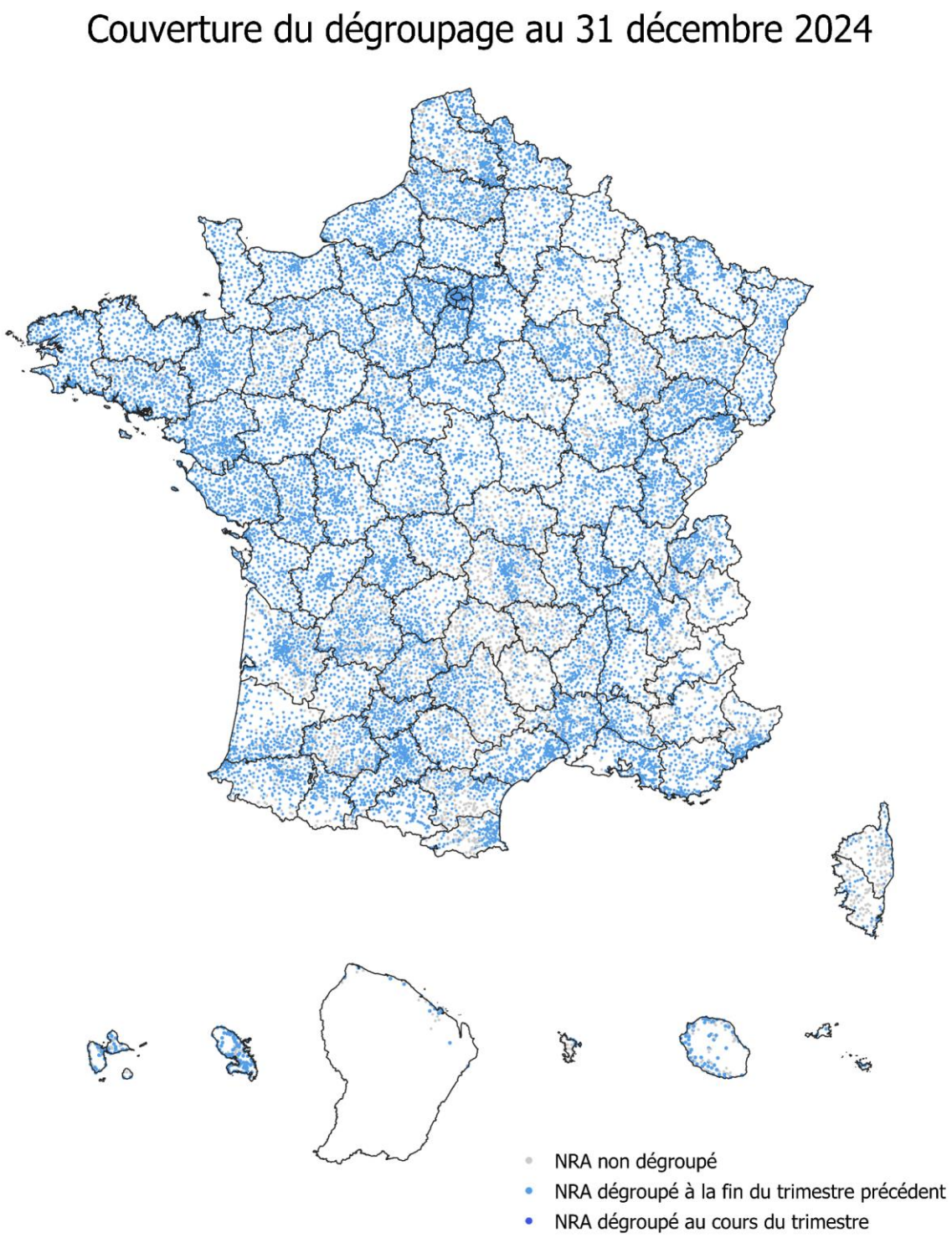
Couverture du dégroupage au 31 décembre 2024
NRA non dégroupé
NRA dégroupé à la fin du trimestre précédent
NRA dégroupé au cours du trimestre

6 Méthodologie

6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite, wifi, les cartes SIM 4G/5G à usage fixe, ainsi que les accès très haut débit radio (ils consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE).
- Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie supportée : fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G/5G à usage fixe, satellite très haut débit, THD radio ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements :

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de locaux éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégroupage ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.

6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018 modifiée par la décision n° 2023-0981 du 27 avril 2023. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM) ; le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des locaux raccordables. Les cinq graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, les graphiques du déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire national et pour chaque zone indiquent qui sont les constructeurs-exploitants du réseau en fibre optique déployé qui compte, au 31 décembre juin 2024, 40,6 millions de lignes raccordables. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. Ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux (logements et locaux professionnels) par zone est une estimation. Il est calculé à partir des IPE[2] des opérateurs, et quand une commune n'est pas, ou pas totalement, répertoriée, à partir de données de l'INSEE. Ces données IPE rendent compte des recensements de locaux supplémentaires effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain au sein des communes concernées : le nombre de locaux à couvrir recensé peut donc croitre d'un trimestre à un autre, y compris plus rapidement que le nombre de locaux couverts. Le décompte à partir de chiffres de l'INSEE est la somme des logements[3] et du nombre d'établissements[4] d'entreprises de 1 salarié ou plus.

---

[2] IPE : Informations Préalables Enrichies

[3] logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) millésime 2020, Mayotte millésime 2012 et Saint-Pierre-et-Miquelon / Saint-Barthélemy / Saint-Martin millésime 2017

[4] locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul millésime 2020

Annexe – Graphiques de suivi des engagements dans le cadre des AMEL

Les cibles en volumes présentées pour l'ensemble des objectifs des engagements listés ci-après sont la meilleure estimation à date du nombre de locaux sur le périmètre de chacun de ces engagements. Elles sont amenés à se préciser au fur et à mesure de l'avancement des déploiements sur le terrain.

a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 21 en Côte-d'Or

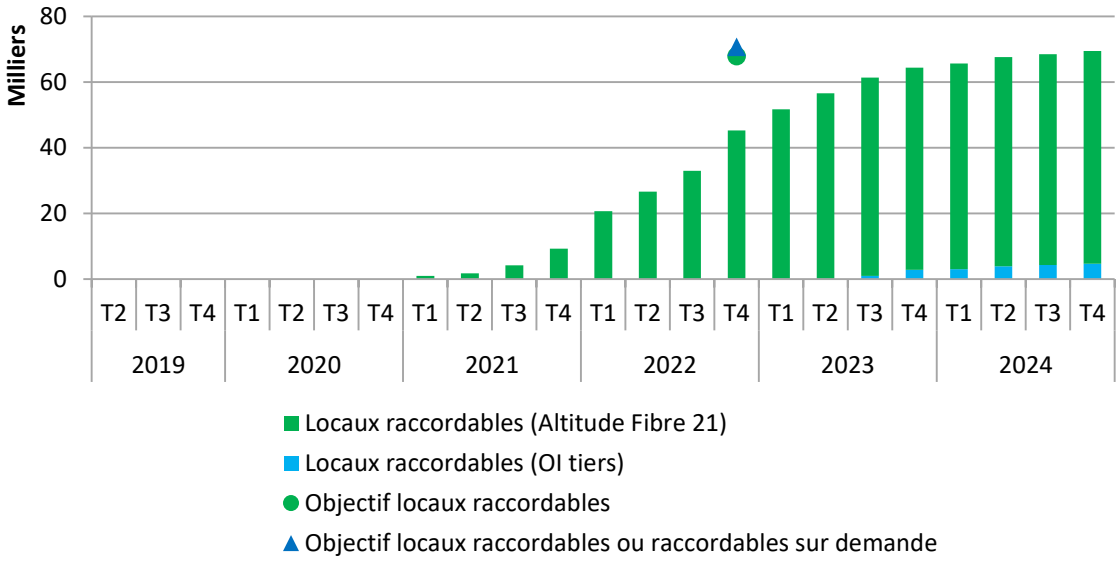

b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange dans le Lot-et-Garonne

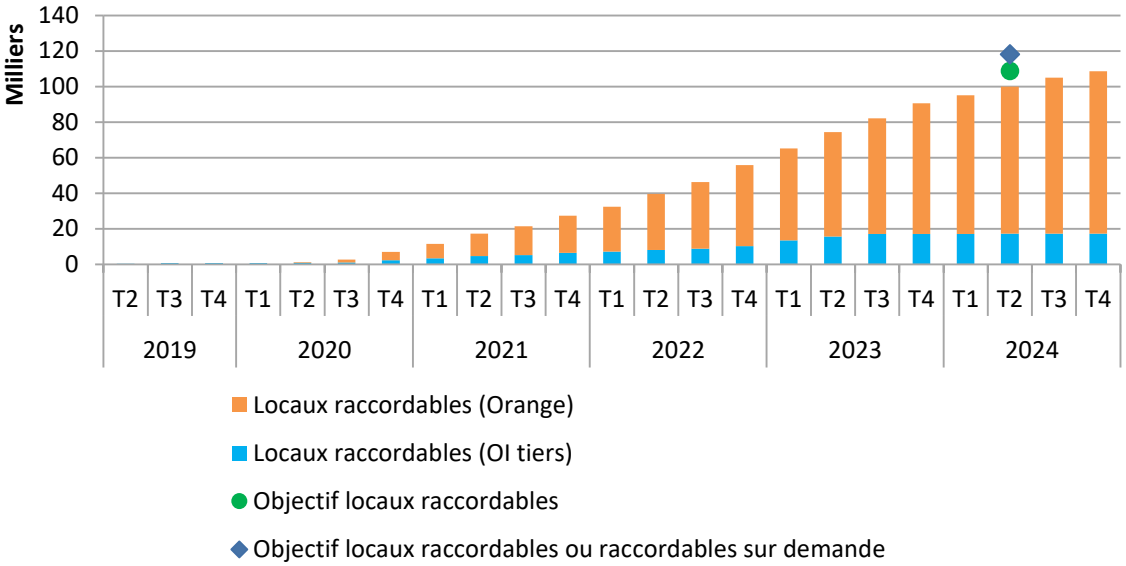

c) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre en Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Bouches-du-Rhône

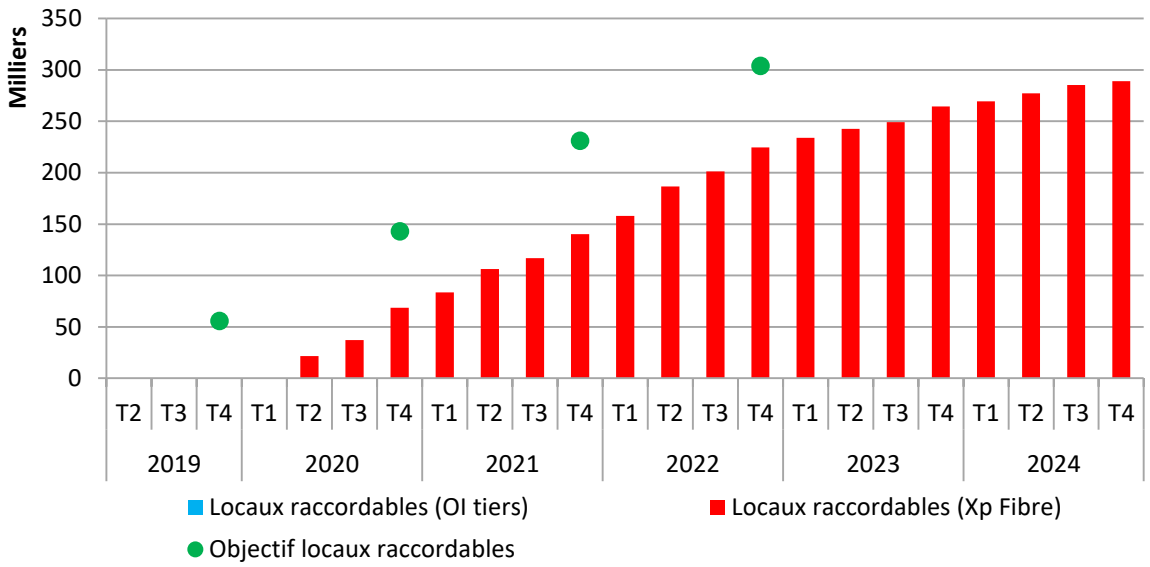

d) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre Saône-et-Loire

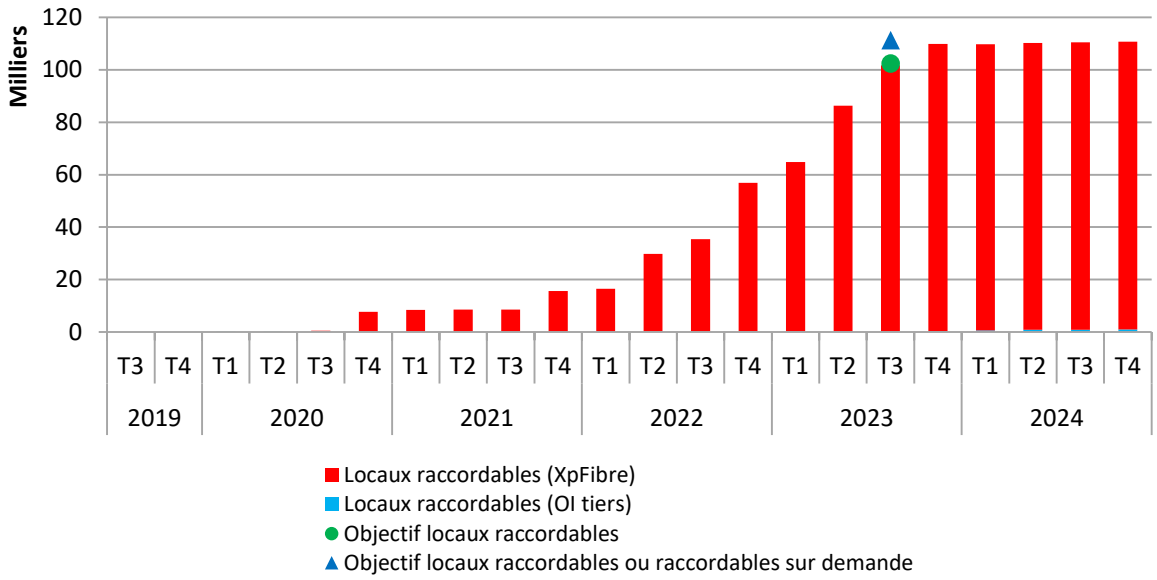

e) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Savoie Connectée

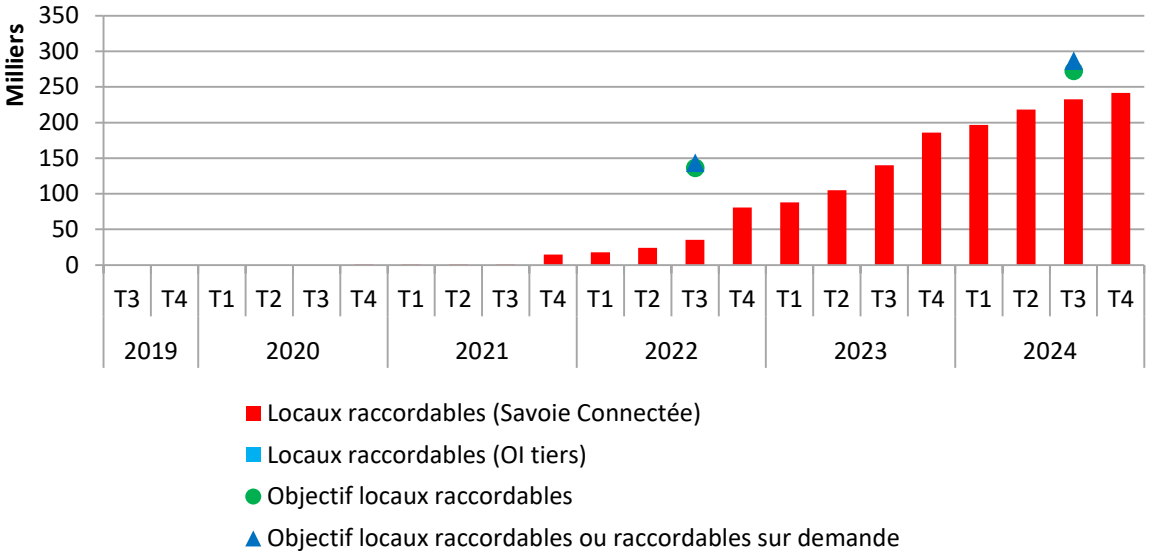

f) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre en Eure-et-Loir

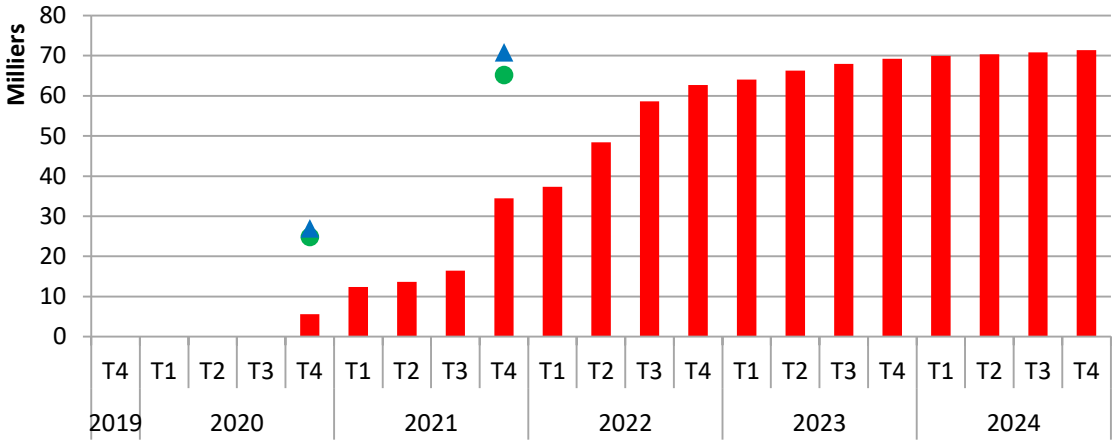

g) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Haute-Vienne

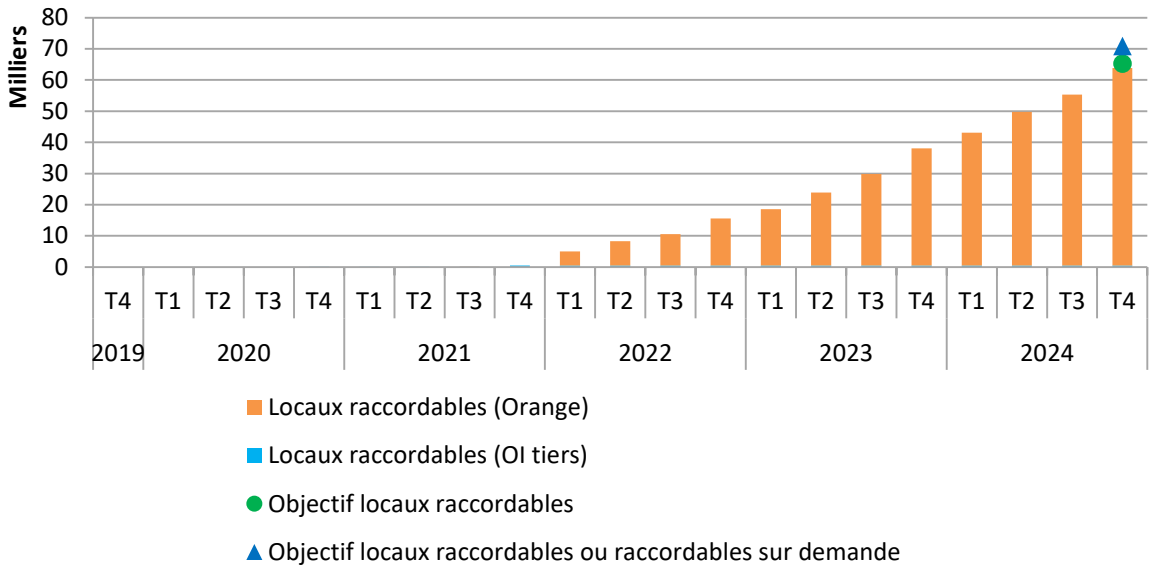

h) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 40 dans les Landes

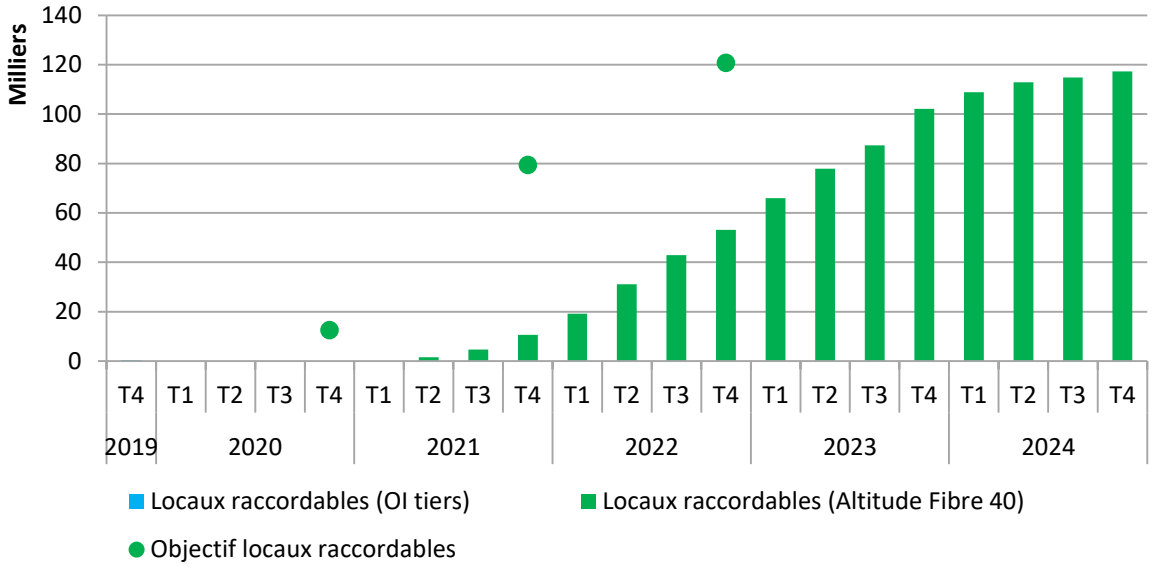

i) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XpFibre dans la Nièvre

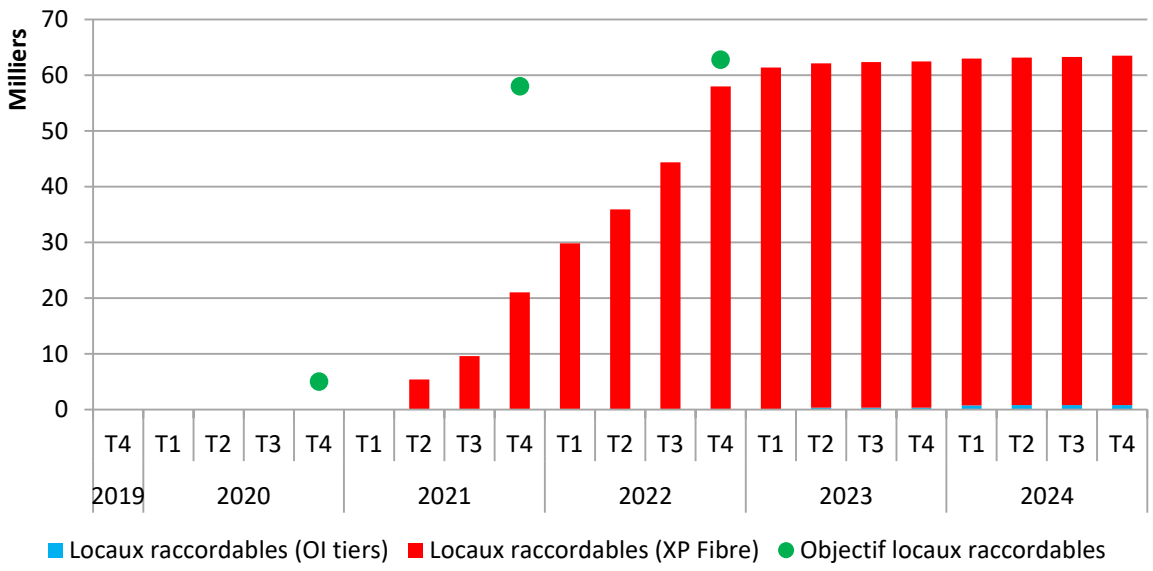
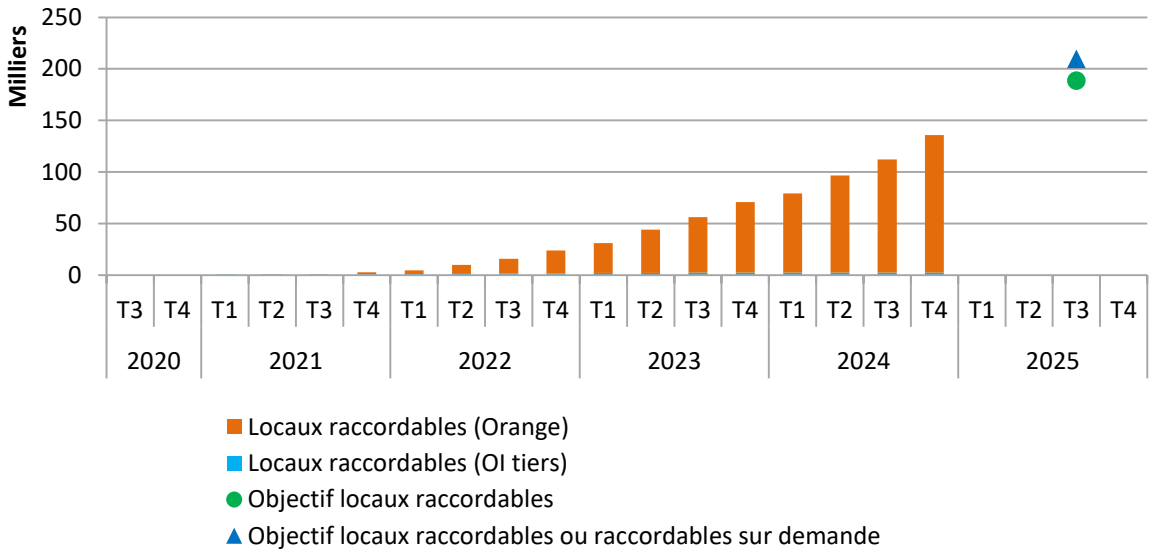
j) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Vienne et Deux-Sèvres